

PREMIÈRE ÉDITION
12/2021

L'éco-responsabilité et le développement
durable à la DSNA

**PARCE QU'ON EST TOUT
SAUF NULS !**





sommaire

1	Contexte	5
	• Message de F. Pilate.....	5
	• Point d'entrée DGAC.....	6
	• Le cadre DSNA	6
2	À propos de nous	7
	• Groupe éco-responsabilité et Développement Durable de la DSNA ..	7
3	DGAC, actions en cours	8
	• Focus sur les infrastructures	8
	• Focus sur les CEE	9
	• Focus sur l'achat de véhicules de liaison	10
	• Focus sur le projet SEPPER.....	11
4	Favoriser les comportements éco-responsables	12
	• Focus sur des comportements éco-responsables	14
5	Présentation d'actions mises en oeuvre à la DSNA	15
	• DTI	16
	• DO.....	19
	• SNA/S	19
	• CRNA N / SNA RP	20
	• CRNA/SO.....	20
	• CRNA/O	21
	• CRNA/E	23
	• CRNA/SE	25



- Autres types d'actions 27
- SNA Polynésie Française 28



Le saviez-vous ? 30

- Le réchauffement climatique
en un coup d'œil 30
- Du savoir en vrac 31
- Focus sur les gaz à effet de serre 32
- L'aéronautique, un secteur mobilisé... 33
- Focus sur le papier 34
- Focus sur l'électronique 36
- Focus sur l'énergie 37

ANNEXE

Cadre réglementaire 38

- Le cadre international 8
- Le cadre européen 39
- Le cadre national 40
- Focus sur les services publiques
éco-responsables 41
- Les documents de référence DSNA .. 43





CONTEXTE

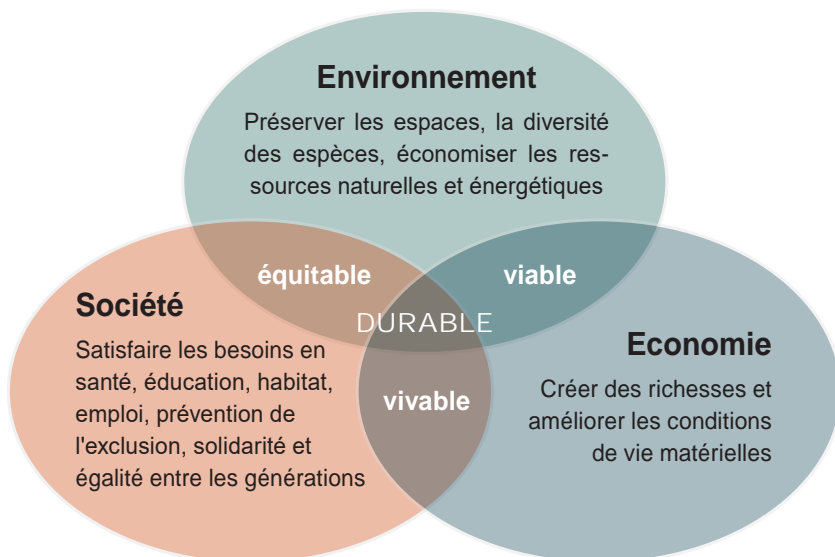
MESSAGE DE F. PILATE

*Chargé de mission PMAE &
stratégie patrimoniale et immobilière*

Le réchauffement climatique est une réalité et ses conséquences sont de plus en plus prégnantes dans notre quotidien où chacun peut en mesurer les impacts.

A la DSNA, les entités et les comités développement durable sont impliqués et mobilisés sur la transition énergétique au travers d'actions portant sur l'éco-responsabilité et l'impact environnemental. Des actions sont également portées par les associations où des agents soucieux de leur cadre de vie participent à cet engagement collectif. Ce sont ces diverses actions que je souhaite valoriser et encourager, car sans l'implication locale aucun grand projet ne peut être réalisé.

Cette plaquette a pour objectif à la fois de donner de la lisibilité contextuelle à l'éco-responsabilité et au développement durable, de communiquer au travers les actions et les différentes mesures concrètes déjà engagées. Nous participons tous à donner un sens aux actions qui sont entreprises au sein de la DSNA. Je vous souhaite une agréable découverte.



Point d'entrée DGAC

La mission PMAE-SPE du SG/DGAC est chargée de la conduite de la politique d'exemplarité de la DGAC en matière de développement durable et de responsabilité sociétale (RSE) dans son activité.

En ce sens, elle déploie et suit la mise en œuvre du dispositif « services publics écoresponsables-SPE » interministériel et ministériel du Premier ministre au sein de la DGAC. Elle assure les reportages DGAC demandés par le ministère de tutelle à propos du PMAE-SPE, du bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) et des enquêtes adjacentes. Elle communique auprès des services et de la hiérarchie de la DGAC sur les résultats obtenus. Elle assure l'interface avec les services extérieurs à la DGAC en la matière.

Pour plus d'informations, consulter les articles de la mission PMAE-SPE sur Bravo Victor : <https://bv.sigp.aviation-civile.gouv.fr/missions-et-projets/environnement/administration-exemplaire-et-ecoresponsable>

dont cet article SPE : <https://bv.sigp.aviation-civile.gouv.fr/missions-et-projets/environnement/administration-exemplaire-et-ecoresponsable/de-l-administration-exemplaire-aux-services-publics-ecoresponsables> et cet article BEGES : <https://bv.sigp.aviation-civile.gouv.fr/missions-et-projets/environnement/administration-exemplaire-et-ecoresponsable/bilan-des-emissions-de-gaz-effet-de-serre-beges>

Le cadre DSNA



Le CESMI (Composante Environnementale du Système de Management Intégré).

Le CESMI de la DSNA comprend deux composantes :

- l'une administrative et environnementale (CESMI-A) pour garantir la prise en compte, en interne, des problématiques liées à l'Eco-responsabilité et au Développement Durable (EDD),
- l'autre opérationnelle (CESMI-O) prise en compte par la mission environnement de la DSNA et ne rentrant pas dans le cadre de cette plaquette,
- pour plus d'infos : <https://www.ecologie.gouv.fr/navigation-aerienne-et-environnement>
- https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/strategie_environnementale_dsna.pdf



À PROPOS DE NOUS

Cette plaquette est issue des travaux du groupe éco-responsabilité et développement durable de la DSNA.

Groupe éco-responsabilité et Développement Durable de la DSNA

Ce groupe a été mis en place suite à la note ACD (Achats et Consommation Durables) et est constitué, de manière participative/volontaire, d'agents des différents services de la DSNA et du SNIA. Il est chargé de :

- Proposer des orientations en cohérence avec la stratégie développement durable du ministère et de la DGAC ;
- D'identifier des solutions éco-responsables facilement applicables ;
- De participer à la prise de conscience de la nécessaire transition écologique et énergétique, notamment en sensibilisant les agents de la DSNA aux gestes éco-citoyens ;
- De suivre les actions liées au développement durable ;
- Si vous souhaitez intégrer le groupe éco-responsabilité et développement durable, contacter Frédéric Pilate (frederic.pilate@aviation-civile.gouv.fr).

Objectifs



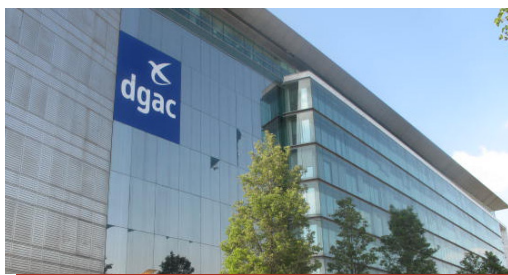
- Donner une vue synthétique et globale des aspects liés au développement durable. Elle ne prétend pas être exhaustive car le sujet du développement durable est très vaste et recouvre bien des aspects.
- Générer des démarches fédératrices, c'est la raison pour laquelle un indicateur performance 3D a été récemment mis en place pour mesurer l'implication de toute la DSNA dans ce dispositif et valoriser nos actions en matière d'économie d'énergie.



Des **FOCUS** sont faits pour indiquer des actions menées ou à lancer et permettre à chacun de se les approprier, de faire de l'émulation autour de ces sujets qui sont porteurs de sens.



DGAC, ACTIONS EN COURS



Focus sur les infrastructures

Obligation réglementaire :

Le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire.

(cf. Annexe en P.38).

Pour mémoire :

Les gros postes d'économie d'énergie portent sur le bâtiment et les déplacements.

Objectifs

Réduction de la consommation d'énergie finale dans les bâtiments existants à usage tertiaire afin de parvenir à une réduction de la consommation d'énergie finale pour l'ensemble des bâtiments soumis à l'obligation d'au moins 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050 par rapport à 2010.



Focus sur les CEE



Le dispositif des **Certificats d'Économies d'Énergie (CEE)**, crée par la loi POPE (loi de Programme fixant les Orientations de la Politique Énergétique) permet un accompagnement financier lors de rénovation, création ou extension de bâtiment dans le cadre de démarches d'économie d'énergie.

En effet, une opération est éligible si elle atteint un niveau de performance supérieur à celui demandé par la réglementation.

Grâce à la délivrance d'un CEE, elle générera une contribution financière calculée sur la totalité des économies réalisées sur toute la vie du bâtiment.

Dans le contexte actuel, ce dispositif permet de générer des démarches à la fois fédératrices mais aussi porteuses de sens.



Pour constituer et gérer un dossier CEE, rapprochez-vous de vos référents SNIA.

Focus sur l'achat de véhicules de liaison



L'objectif de décarbonation complète du secteur des transports terrestres d'ici à 2050 fixé par la loi mobilité se traduit notamment par l'obligation de transformation énergétique des parcs automobiles de l'État et de ses établissements publics.

La circulaire n°6225/SG du Premier ministre du 13 novembre 2020 relative à la nouvelle gestion des mobilités pour l'Etat demande notamment de respecter un seuil minimum de 50 % de véhicules à faibles émissions lors du renouvellement annuel automobile (acquisition ou location longue durée).



POUR INFO

A partir du 1^{er} janvier 2026, la part des nouveaux véhicules électriques ou hydrogènes (à très faibles émissions (VTFE1)) devra être d'au moins 37,4 % du total des véhicules acquis ou loués.

Afin d'atteindre rapidement l'objectif fixé par la circulaire n°6225/SG, les seuls véhicules de type « citoyens » disponibles au catalogue UGAP seront des véhicules électriques. Si un service souhaite acquérir un véhicule à motorisation essence de ce type, il doit justifier d'une telle dérogation auprès de la DAE (Direction des Achats de l'Etat).

Focus sur

le projet SEPHER



Pour préserver l'environnement mais également pour diminuer ses coûts d'exploitation et de maintenance, la DSNA a lancé le projet « **SEPHER** » (Secours Electrique par Pile à Hydrogène et Energies Renouvelables).

A terme, ce projet vise à déployer, sur l'ensemble des sites isolés de la DSNA, des solutions de production d'électricité basées sur des piles à combustibles alimentées par de l'hydrogène produit par des énergies renouvelables (principalement solaire photovoltaïque).

Cette solution « verte » remplacerait ainsi les groupes électrogènes au fuel utilisés actuellement qui sont à la fois polluants et coûteux en termes de maintenance.





Favoriser les comportements éco-responsables



Les actions portées par les services

- covoiturage,
- plan de déplacement administration ou inter-entreprises,
- webinaires,
- rénovation énergétiques des bâtiments,
- politique d'achats
- ...



Les actions portées par les associations

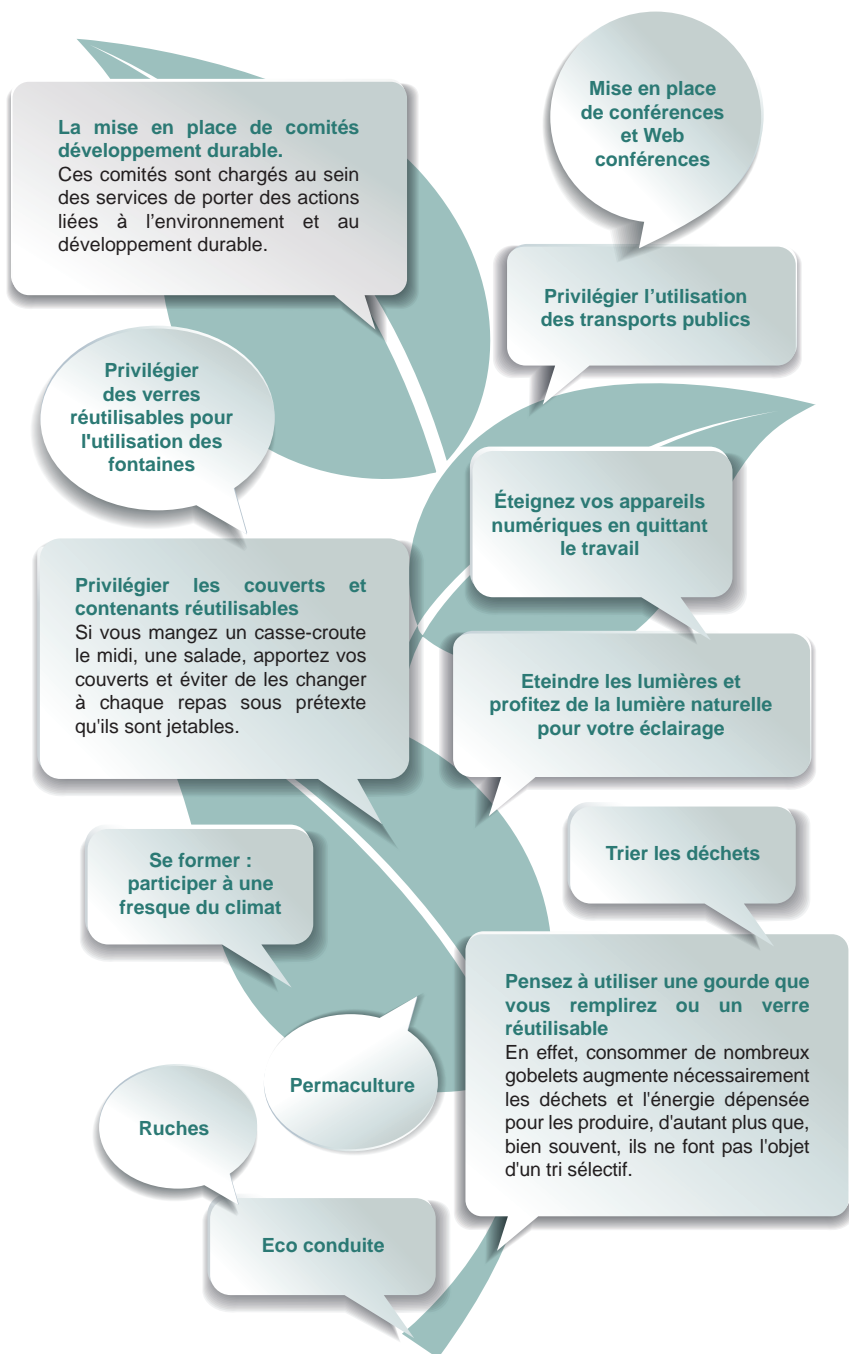
- mise en place de conférences / webinaires,
- mise en place de ruches,
- permaculture
- ...



Les pratiques individuelles

- éteindre les lumières, éviter les impressions inutiles,
- favoriser les déplacements alternatifs à la voiture,
- ...

Retrouvez d'autres idées en page suivante



Focus sur des comportements éco-responsables

EVITER LA CLIMATISATION

Les climatiseurs fonctionnent avec des fluides frigorigènes dont les fuites contribuent massivement au réchauffement climatique. Tant que possible, éviter de mettre en marche la climatisation lors de faibles chaleurs. En voulant se refroidir, on augmente encore davantage les dépenses énergétiques et les risques de canicules par la suite...

Si la climatisation est indispensable, penser à bien fermer portes et fenêtres pendant et après avoir climatisé ! En effet, si les fenêtres ou portes sont ouvertes, l'air chaud rentre de nouveau et annule l'effet de la climatisation.

« ET VOUS, COMMENT VENEZ-VOUS AU TRAVAIL ? »

Face à la saturation du réseau routier et à l'éveil des consciences vis-à-vis du réchauffement climatique, de plus en plus de Français font le choix de venir au travail... à bicyclette !

- Sécurisation de son temps de trajet voire gain de temps aux heures de pointe : en moyenne en vélo à assistance électrique on roule à 19 km/h contre 18 km/h pour la voiture en ville (15 km/h pour un vélo classique).
- Une vie plus saine : prendre l'air, faire un peu de sport tous les jours, être plus zen avec un guidon dans les mains plutôt qu'un volant.
- Des économies substantielles : rouler en ville est générateur de plus de frais d'entretien et de carburant alors que le coût d'entretien d'un vélo reste faible) : et si cela peut permettre de se passer d'un second véhicule au foyer, on s'affranchit du coût de l'assurance automobile ! Voilà autant d'atouts pour la petite reine.
- Le forfait mobilités durables (200 € /an versé par la DGAC) encourage notamment ceux qui hésiteraient encore à pédaler pour se rendre à leur travail à passer le cap. Renseignez-vous auprès de votre SIR.
- Il est également possible sous conditions de bénéficier d'une aide « bonus vélo » pour l'achat d'un vélo à assistance électrique.

Alors, à quand votre 1^{er} essai pour venir au travail à vélo ?

Plus d'info sur le forfait mobilités durables sur Bravo Victor (concerne également le covoiturage)
<https://bv.sigp.aviation-civile.gouv.fr/carriere/indemnites-et-remunerations/forfait-mobilités-durables-la-dgac>



PRÉSENTATION D'ACTIONS MISES EN OEUVRE À LA DSNA



Objectifs

Mutualiser et partager les bonnes pratiques et les informations au moyen de diffusion en replay ou de communautés.



Susciter l'implication des agents qui sont aussi des citoyens et des services. Mettre en place un challenge individuel, un challenge par service DSNA.

Lancer des actions d'information de type conférence au niveau des services et de la DSNA. Par exemple, la DTI a organisé des conférences thématiques sur le projet SEPPER et la lutte contre le frelon asiatique.

Lancer des formations ex : focus sur les formations fresque du climat DTI.

Développer la dimension sociale et sociétale : amélioration du bien-être des équipes et des agents - développement de la cohésion (QVAT...)

Donner de la lisibilité nationale aux actions locales.



DTI

MESSAGE DE C. ROUQUIÉ

Directeur de la DTI

Le développement durable est un axe essentiel dans le cadre professionnel et également dans le cadre personnel. La DTI y attache une grande importance qui s'est traduite par la création d'un comité de développement durable et l'affectation de ressources humaines et financières à cette activité.

Ce comité a la charge d'inventorier, de prioriser et de suivre la mise en œuvre d'actions pour mieux appréhender le bilan carbone de notre structure et agir pour le réduire efficacement. Des actions concrètes mises en place ont contribué, de manière encore modeste mais concrète, à l'amélioration de la performance environnementale de notre structure. Nous souhaitons développer et multiplier ces actions, afin de devenir un exemple au sein de la DSNA et plus largement de la DGAC.

Comité de Développement Durable

Contacts : Sophie Nègre - Laure Truchot
contact-cdd.dsna-dti@aviation-civile.gouv.fr

C'est quoi le CDD ?

Le CDD, c'est le **Comité Développement Durable** de la DTI créé en 2020. Son objectif est de **réduire l'impact environnemental du fonctionnement de la DTI**. Il est composé d'une vingtaine d'agents se réunissant une fois par mois environ. Des experts sont conviés aux réunions en fonction des sujets traités.

Quelles sont les activités du CDD

- Mettre en oeuvre la **politique environnementale** de la DGAC, du ministère et du gouvernement
- Proposer et mettre en oeuvre un plan d'actions mis à jour périodiquement.
- Se mettre en relation avec d'autres groupes au sein de la DGAC ou à l'extérieur afin de former une **communauté développement durable** et partager nos expériences.

Quelles thématiques d'action sont envisagées ?**Consommation énergie**

2020	DTI TOULOUSE a consommé 13 855 MWh	
	Électricité	8 174 000 KWh
	Gaz	5 681 000 KWh



ASPIC

L'ASPIC, association des personnels de la DTI a créé en 2018 une activité permaculture sur une parcelle de 600 m² mise à disposition sur le site par la Direction. La proximité d'un puits existant et la mise en place d'un système d'irrigation enterré a permis de démarrer l'activité très rapidement.



Le jardin, les bonnes idées, les petits échecs et les belles réussites sont partagés par tous les bénévoles qui participent à cette activité.

La pause du midi permet de se retrouver pour profiter du petit repas amené par chacun. En fonction des conditions du moment, les participants peuvent discuter tout en désherbant, tandis que d'autres se consacrent à un peu d'arrosage ou à fertiliser des bacs de polyculture.

Cette expérience nous a permis de réaliser que le meilleur endroit pour créer un jardin d'abondance se trouve curieusement sur le lieu de travail. Chacun peut y consacrer un peu de temps une ou deux fois par semaine en fonction de ses obligations.

En 30 minutes de pause après le repas, le nombre de personnes présentes crée une émulation et un entretien régulier indispensable à la tenue d'un jardin potager. Les récoltes sont réalisées par les participants et partagées au jour le jour.

Les déchets végétaux de la DTI, tels que l'herbe issue de la tonte et du fauchage, les résidus d'élagage, de taille et de débroussaillage sont récupérés pour amender le compost de la permaculture ou fournir du paillage pour protéger les cultures.



Certains Food Trucks présents devant la DTI le midi fournissent également des déchets végétaux. Le marc de café de tous les distributeurs de la DTI est également récupéré pour le compost.

De plus, des journées sont organisées, le weekend de plus en plus régulièrement, pour travailler ensemble sur la création de nouveaux espaces de cultures ou pour réaliser les semis, les plantations et les créations qui ne manquent pas de germer dans les esprits fertiles des participants.

La crise sanitaire de la Covid-19 n'a pas affecté significativement cette activité puisqu'elle se déroule en plein air et dans un respect facilité des gestes barrières.

En résumé, l'esprit qui anime la « permaculture DTI » c'est :

- **Le collectif et le travail d'équipe**
- **La récupération et le recyclage**
 - Déchets végétaux pour le compost et le paillage
 - Matériaux et équipements divers qui peuvent encore servir
- **Le partage**
 - Partage des idées, des savoir-faire, des connaissances, des expériences,
 - Partage du travail,
 - Partage des récoltes,
 - Partage même avec les lapins, les oiseaux et les limaces....
- Les ruches sont implantées à proximité de la permaculture pour favoriser la pollinisation.



DO

MESSAGE DE G. BLANDEL

Directeur des Opérations

Nos clients nous demandent au quotidien d'améliorer notre performance environnementale à la fois dans l'organisation structurelle de l'espace aérien mais également dans nos méthodes de travail.

C'est une profonde évolution culturelle de nos métiers qui est engagée. La mise en place du FRA (Free Route Airspace) ou la refonte de certains espaces en approche s'inscrivent dans cette dynamique. Pour renforcer la cohérence managériale de ce changement, il est important de conduire en parallèle des évolutions du cadre professionnel de nos agents.

Les différentes initiatives menées et présentées dans cette plaquette par les centres opérationnels devront, dans les prochaines années, être plus largement partagées pour porter cette politique au cœur de notre transformation.

SNA/S

Pour remplacer le fauchage mécanique dans la parcelle du radar de Caillougris à Cornebarrieu, le SNA/S a conclu un contrat avec un voisin qui donne libre accès à la parcelle pour le pâturage de ses moutons.



CRNA N / SNA RP*Consommation énergie*

2020	CRNA N / SNA RP a consommé 8 584 MWh
-------------	---

Électricité	5 840 273 KWh
-------------	---------------

Gaz	2 744 729 KWh
-----	---------------

**CRNA/SO***Consommation énergie*

2020	CRNA/SO* a consommé 6 663 MWh
-------------	--------------------------------------

Électricité	5 237 067 KWh
-------------	---------------

Gaz	1 426 782 KWh
-----	---------------

** Pour le gaz, il s'agit des consommations
CESNAC/CRNA*



MESSAGE DE X. MARÉCAUX

RSMI

La transition énergétique représente pour moi une opportunité pour que chacun d'entre nous retrouve un comportement plus respectueux de notre environnement, tant au plan professionnel que personnel ou dans le monde associatif. Espérons que la prise de conscience individuelle des conséquences de nos activités humaines sur le dérèglement climatique provoque un sursaut salutaire. Aussi, je compte bien développer dans les prochains mois les activités du groupe environnement local pour que l'intelligence collective nous apporte des solutions innovantes, acceptables et réalistes.

Le Développement durable au CRNA-Ouest, en 2021

- 1/** organiser sur site le premier atelier Fresque du Climat pour une quinzaine d'agents avant les vacances scolaires de la Toussaint,
- 2/** définir les besoins en matière d'éclairage dans la salle de contrôle en partenariat avec la DTI et lancer les études correspondantes pour terminer la modernisation et l'urbanisation de la salle de contrôle,
- 3/** réaliser un marché et un contrat de concession avec une entreprise privée pour installer et exploiter des panneaux solaires sur les parkings du site afin d'alimenter des bornes de recharge pour véhicules électriques,
- 4/** dynamiser le groupe environnement local par des rencontres plus régulières afin de mettre en œuvre localement des solutions innovantes relatives au développement durable,
- 5/** promouvoir les déplacements non carbonés pour venir travailler sur site et améliorer en conséquence les accès avec les collectivités locales,
- 6/** rendre plus écologique le traitement des eaux usées émises par le site.



Pour mémoire :

- 8 ruches sont installées sur le site depuis 2018 et sont gérées par un apiculteur,
- le nombre de véhicules hybrides ou électriques sur les parkings du site est en augmentation,
- le nombre de cyclistes progresse,
- le développement du covoiturage a du potentiel,
- le télétravail va devenir une opportunité pour réduire ses déplacements professionnels.

*Consommation énergie***CRNA/O a consommé 4 949 MWh****2020****Électricité****4 949 726 KWh**

CRNA/E

Les actions menées par le CRNA/E :

- nous mettons en service actuellement des bornes de recharge électrique, notamment pour nos agents disposant de véhicules électriques (notre parc de véhicules de service doit évoluer vers l'électrique progressivement),
- depuis 2020, le CRNA-Est a mis en place dans son parc un système d'éco-pâturage. Dans un enclos de 5000 m², deux brebis sont accueillies de mars à novembre.



Cette démarche a plusieurs avantages :

- le maintien de la biodiversité,
- une diminution de l'empreinte environnementale (réduction carbone, zéro déchet, zéro bruit),
- un entretien écologique de la parcelle, qui se substitue à l'entretien mécanique,
- et enfin une amélioration du cadre de vie des agents, avec ce pâturage source de sérénité et de calme.



Par ailleurs, au sein du CRNA-Est, l'ASCLF accueille une section « écologie » qui a installé des composteurs, permettant à ses adhérents sans jardin de déposer leurs déchets compostables*. Elle organise également la distribution hebdomadaire de paniers de fruits et légumes produits en bio et localement (paniers AMAP - association pour le maintien d'une agriculture paysanne). L'association propose enfin des ateliers de cuisine et de pâtisserie végétales, ainsi que la visite de fermes pédagogiques.

* les biodéchets des cuisines de la restauration collective du CRNA-Est sont collectés dans une benne dédiée de 15 m³.

Consommation énergie

2020	CRNA E a consommé 8 205 MWh
Électricité	5 305 546 KWh
Gaz	2 900 122 KWh



CRNA/SE

MESSAGE DE P. OUTREY

Chef CRNA-SE

Nous œuvrons tous dans notre environnement personnel pour réduire notre empreinte environnementale, alors pourquoi pas dans notre environnement de travail ?

C'est ainsi que j'ai été sollicité par plusieurs agents désireux de faire changer les habitudes au quotidien de l'ensemble des agents du CRNA/SE.

J'ai accueilli avec enthousiasme cette démarche bénévole et spontanée qui permettait de regrouper des personnes d'horizon, de services et de parcours divers dans un objectif commun.

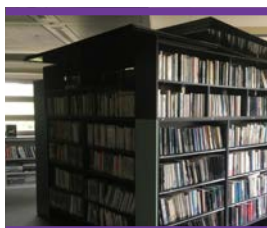
Un « GT environnement » a ainsi été créé au CRNA/SE depuis 2 ans.

L'objectif de ce GT est de recueillir, définir, mettre en œuvre et communiquer toute action concrète pour améliorer la performance environnementale du lieu où nous passons la plus grande partie de notre temps.

Je suis convaincu que l'ensemble de nos « petites » contributions permettra progressivement à la fois de changer les mentalités et d'augmenter le nombre d'initiatives face au grand défi du développement durable qui nous attend.

Plusieurs actions ont ainsi été mises en œuvre en 2020 et 2021 :

- l'aménagement d'un garage à vélo : 16 arceaux ont été posés notamment pour les vélos électriques,
- masques recyclés en tee-shirt,
- des plaquettes sur les 10 gestes verts au travail et les 10 gestes verts numériques,
- suppression de tous les gobelets en plastique. Les agents de bureau ont reçu en plus un mug pour les boissons chaudes.



Pour aider la biodiversité, ont été fabriqués et installés dans le parc du CRNA/SE :



- des hôtels à insectes : l'objectif d'un hôtel à insectes est d'offrir un abri aux auxiliaires du jardin : bourdons, guêpes, papillons et autres pollinisateurs, coccinelles, chrysopes. Ils ont des précieux alliés pour lutter contre les parasites des plantes. Ils empêchent la prolifération des nuisibles du potager et du verger et assurent la pollinisation,
- des nichoirs : l'objectif d'un nichoir permet aux oiseaux de trouver des lieux de nidification afin de se reproduire et d'aider à la protection des oiseaux. Il est difficile et de plus en plus rare pour les oiseaux de trouver des lieux de nidification naturels (arbres creux, trous...),
- deux ruches : l'objectif est de favoriser le rétablissement des abeilles en ville. Mais le principal intérêt est de sensibiliser les entreprises et les personnes à la préservation de cet insecte.

Enfin, le renouvellement du marché de restauration a été l'occasion de renforcer les opérations de tri de déchets au sein du centre :

- mise en place depuis plusieurs années d'une collecte et du recyclage des papiers et des cartons dont le tri va s'accroître prochainement notamment en remplaçant les poubelles individuelles de bureau par des points d'apport volontaire des papiers par demi-étage,
- mise en œuvre d'un lieu d'apport volontaire de piles usagées,
- organisation du recyclage des capsules de machines à café du centre et remplacement de certaines machines par des machines à grain dont l'impact environnemental est moindre,
- le nouveau marché de restauration prend désormais en compte le tri, la collecte et la valorisation des biodéchets. La collecte et le recyclage des canettes.

Consommation énergie

CRNA/SE a consommé 7 387 MWh

2020	Électricité	6 123 891 KWh
	Gaz	1 264 318 KWh



10 GESTES VERTS AU TRAVAIL

"LE MEILLEUR DECHET C'EST CELUI QU'ON NE
PRODUIT PAS !"

JE PENSE À COVOITURER

UNE VOTURE SUR LA ROUTE DU TRAVAIL = 3 KG
DE CO₂ EN PLUS (1206/KM *25 KMS ENVIRON
A/R)



JE N'IMPRIME QUE SI NÉCESSAIRE ET EN RECTO-VERSO

ENVIRON 90KG DE DÉCHETS PAPIER/AN/AGENT



À LA CANTINE,
J'ADAPTE LES
PORTIONS DE MES
REPAS

125G ENVIRON GASPILLÉS PAR
REPAS ET PAR AGENT



J'ÉTEINS LA LUMIÈRE
DE MON BUREAU EN LE
QUITTANT

1H D'ÉCLAIRAGE EN MOINS = 75 WH
ÉCONOMISÉS



JE RAMÈNE MES
PILES AU TRAVAIL
ET UNIQUEMENT
LES PILES (BORNE
À L'ENTRÉE DU
CRNA)

45% DES PILES SONT
RECYCLÉES EN FRANCE



JE DÉBRANCHE
MES APPAREILS
DES PRISES,
UNE FOIS
CHARGÉS

UN TÉLÉPHONE CHARGÉ
RESTE BRANCHÉ = 2,24
WATT



JE RÉDUIS LE CHAUFFAGE ET LA
CLIMATISATION DE MON BUREAU
(ET JE L'ÉTEINS EN PARTANT)

1°C DE DIFFÉRENCE, 7% D'ÉNERGIE ÉCONOMISÉS



JE RECYCLE MES
CAPSULES DE
CAFÉ NESPRESSO
(À LA CUISINE
DU 5ÈME ÉTAGE)

UNIQUEMENT 20% DES
CAPSULES SONT RECYCLÉES



JE METS MES PAPIERS DANS LA
PARTIE « PAPIER » DE MA
POUBELLE

25% SEULEMENT DES PAPIERS SONT RECYCLÉS



JE PENSE À LA BIBLIOTHÈQUE DU
CRNA POUR L'EMPRUNT OU LE
DON DE LIVRES

EN FIN DE VIE, UN LIVRE SUR QUATRE EST DÉTRUIT EN
FRANCE

AUTRES TYPES D'ACTIONS

- Tri sélectif,
- Masques recyclés en tee-shirt,
- Chauve-souris,
- ...



SNA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Le Directeur Général de l'Aviation Civile a défini la préservation de l'environnement comme objectif prioritaire pour notre administration.

Par soucis de cohérence et pour faire le lien avec les évolutions métiers (descente continue, optimisation de trajectoires, free-route...), le SNA-PF s'est engagé, au travers de son plan stratégique pluriannuel, dans une démarche de responsabilité sociale et environnementale.

La première étape consiste à mesurer notre empreinte environnementale (consommation fluides, déchets, parc informatique...), prise de conscience indispensable pour définir des objectifs ambitieux et réalistes avec des actions précises et objectivées.



LA SÉCURITÉ

est notre raison d'être en tant que prestataire de service de navigation aérienne



L'HUMAIN & LE COLLECTIF

sont des valeurs essentielles à toute entreprise humaine, au cœur de notre modèle de sécurité

Nos valeurs nous fédèrent, fondent notre fonctionnement collectif et notre engagement individuel. Elles sont les constituants de la confiance que les clients, usagers et partenaires nous accordent.



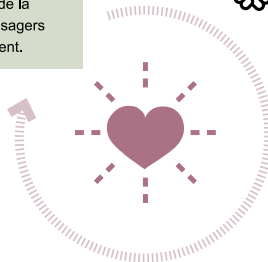
LE RESPECT & LA TRANSPARENCE

nous permettent de travailler en confiance. Ils font partie des fondements de la « culture juste » indispensable à l'amélioration continue de la sécurité. Ils entretiennent et renforcent la confiance nécessaire à la coopération entre les acteurs de la sécurité



LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

à l'égard de nos personnels, du Fenua et de ses habitants



L'INNOVATION

est un complément essentiel permettant de nous adapter continuellement pour toujours garantir le plus haut niveau de sécurité, de performance et de résilience



L'EXCELLENCE

s'inscrit au cœur de notre action quotidienne. C'est un objectif permanent qui engage le collectif tout autant que les individus



LES VALEURS DU SERVICE PUBLIC

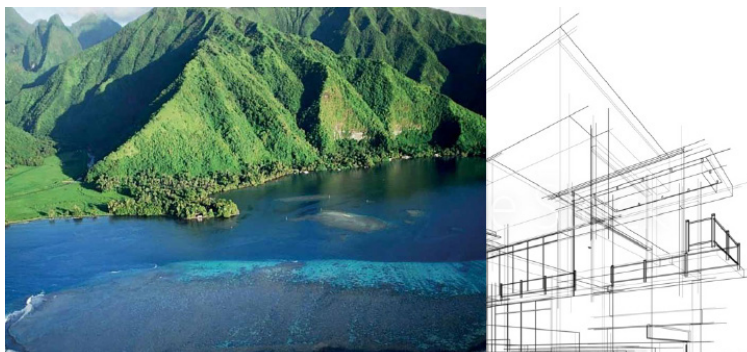
nous engageant au profit de la sécurité des passagers, du développement durable de la Polynésie française, des enjeux de sûreté nationale, de transition écologique, de maîtrise de la dépense publique, de modernisation de notre environnement de travail et de transformation de l'action publique

Focus sur la responsabilité sociétale en Polynésie

La prise de conscience du SNA de sa responsabilité sociétale envers ses agents, et de manière plus inclusive les habitants du Fenua dans le contexte polynésien, a engagé le service dans une démarche de réduction de son empreinte environnementale dans un cadre moderne, collaboratif et communicant.

• Vers un cadre de travail stimulant

- Des espaces modernisés et connectés. L'écoute des agents dans un dialogue social nourri et des formations au savoir-être.



• Vers le zéro papier

- Une dématérialisation (projet NUAGE) pour simplifier et fluidifier les échanges au coeur d'un univers transverse.

• Vers une implication sociétale

- Le tissu socio-économique du Fenua sera soutenu par le SNA dans ses projets éco-responsables et par la promotion locale des filières du secteur aérien.

• Vers une réduction de l'empreinte environnementale

- Un plan d'action partagé autour de mesures pratiques et concrètes dans la dynamique du plan de Service Public Exemplaire.



Du savoir en vrac

Réfugiés climatiques

Réfugiés climatiques, (7 M en 2019... des centaines de millions dans quelques décades).



Températures

- aujourd'hui : + 1° depuis la révolution industrielle,
- objectif de l'accord de Paris pour 2100 : + 2° par rapport à la température de l'ère préindustrielle,
- trajectoire actuelle : + 7° en 2100.

Fièvre ...

+ 2° pour la planète, équivaut à ce qu'un humain devrait vivre avec une température corporelle de 39°.

Gouvernance mondiale

Le **GIEC** est le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Il instaure un partenariat entre les gouvernements qui en sont membres et les milieux scientifiques qui procèdent aux évaluations. L'objectif est de communiquer aux décideurs des informations scientifiques sur le changement climatique. Il a pour principe fondamental d'établir des rapports qui sont susceptibles d'orienter les politiques sans pour autant préconiser de choix précis. Il a contribué à l'élaboration de l'Accord de Paris visant à combattre le réchauffement planétaire.

Plan climat. En juillet 2017, l'Etat français arrête le Plan Climat de façon à rendre irréversible pour la France les objectifs de l'Accord de Paris du 12 décembre 2015 (COP 21) et, ainsi, tendre vers la neutralité carbone en 2050 tout en limitant l'augmentation de la température à 1,5°C.

<https://www.vie-publique.fr/en-bref/281114-rapport-du-giec-sur-le-climat-un-constat-alarmant>

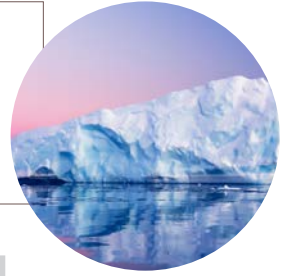
<https://www.gouvernement.fr/action/plan-climat>

La **COP** (Conférence des parties) est issue de la CCNUCC (Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques) qui a été instituée en 1992, à l'occasion du sommet de la Terre de Rio de Janeiro.

Cette convention réunit presque tous les pays du monde dont les représentants se rassemblent une fois par an depuis 1995 lors des COP.

Effet de serre

Le CO₂ actuel a été émis il y a 20-30 ans → effet cumulatif. Même en arrêtant les émissions dès maintenant, les pôles vont fondre et les océans vont monter → presque inéluctable.



Focus sur les gaz à effet de serre

- Vapeur d'eau (H₂O), le gaz carbonique ou dioxyde de carbone (CO₂), l'ozone (O₃), le méthane (CH₄) et quelques autres gaz (oxydes d'azote, CFC, etc...). Les gaz à effet de serre sont présents en quantité infime : au total, ils représentent moins de 1 % des gaz dans l'atmosphère terrestre,
- La vapeur d'eau fournit la plus grande contribution à l'effet de serre,
- Le CO₂ a un temps de résidence très long dans l'atmosphère, de l'ordre de deux cents ans. Le CO₂ rejeté par les activités humaines a un effet durable sur le climat.

L'aéronautique : les traînées des avions ont un impact sur le climat, qui est faible, mais pas forcément négligeable. (Les traînées et les cirrus induits ont un double impact sur le climat : elles réfléchissent le rayonnement solaire, ce qui contribue à refroidir le climat, mais elles induisent aussi un effet de serre, ce qui contribue à réchauffer le climat).

Pour mémoire, le domaine aérien est hors protocole de Kyoto, mais seulement responsable de 2 % à 3 % des émissions au niveau mondial.

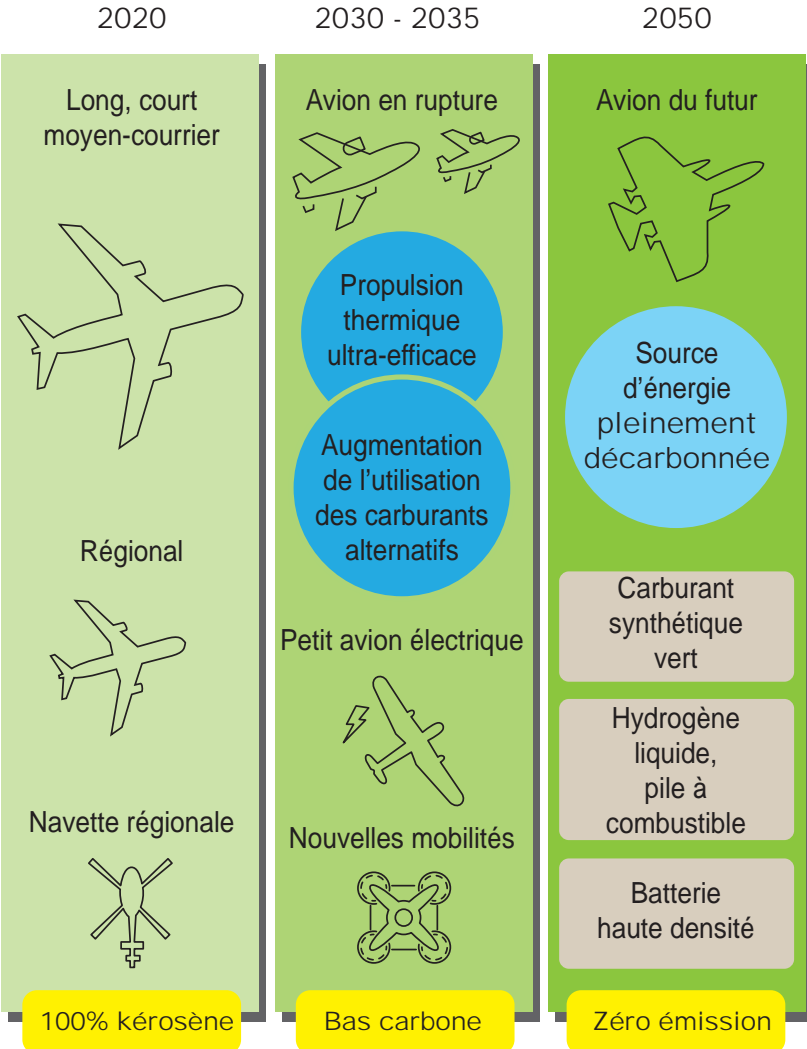


Coût d'une vie humaine

« Si vous dépensez 100 millions d'euros sur un projet qui sauve peu de vies, vous ne pourrez pas les utiliser pour un projet qui en sauverait plus ». Dans les domaines de l'environnement ou encore de la santé, fixer un prix sur la vie permet d'estimer les gains ou les pertes économiques qui seront tirés d'une décision. Le rapport Quinet, publié en 2013 et le rapport sur la pollution de l'air du sénat, utilisent des données passées et ont fixé la valeur de la vie humaine à 3 millions d'euros (valeur 2010).

L'aéronautique, un secteur mobilisé

Objectif 2050 :
- 50% d'émissions de CO₂ par rapport à 2005
soit -90% par passager avec la croissance du trafic



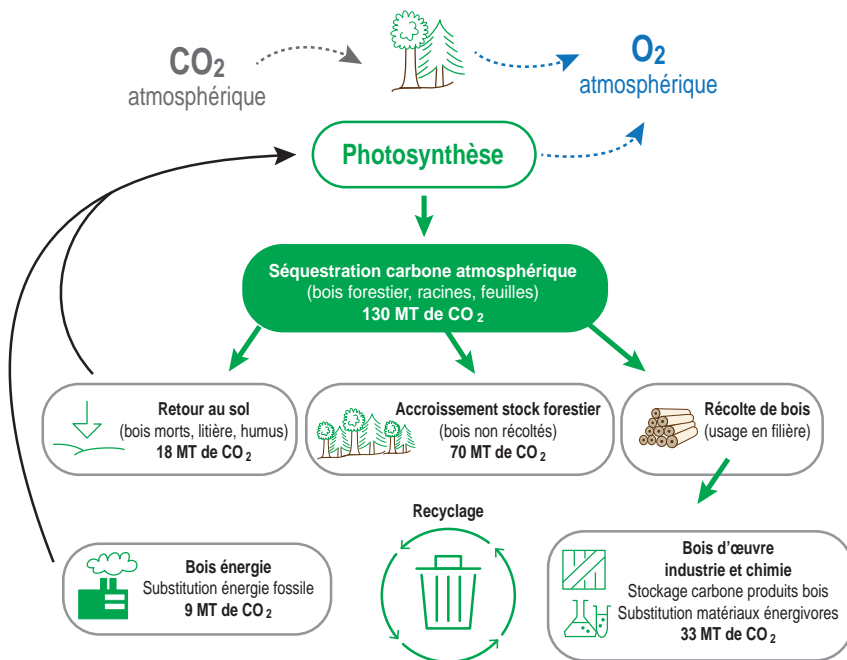


Focus sur le papier

Le papier est fabriqué à partir de bois, un matériau naturel et renouvelable. En grandissant, les jeunes arbres captent le CO₂ contenu dans l'atmosphère. En outre, en tant que produit issu du bois, le papier continue également de stocker le carbone pendant toute sa durée de vie.

La filière forêt-bois, principale contributrice dans la lutte contre le changement climatique

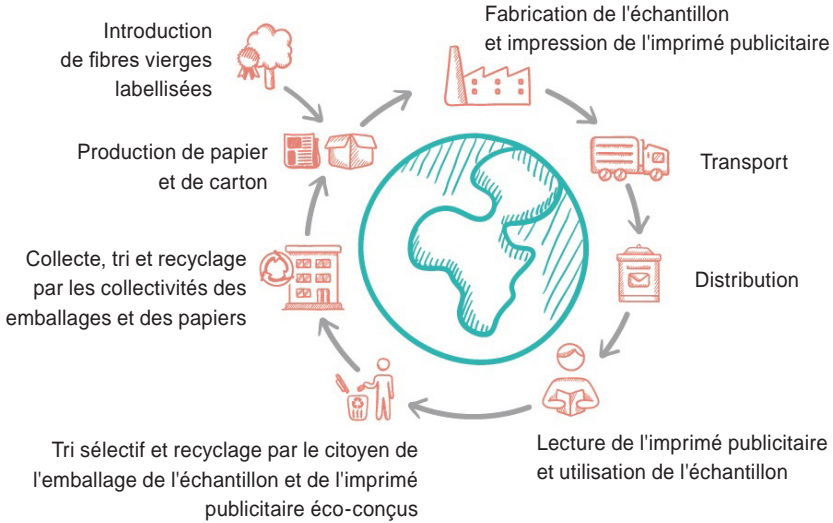
Bilan carbone positif de la filière forêt-bois : 20 à 25 % des émissions nationales de CO₂ (1.3 MT)



L'Europe est le leader mondial du recyclage du papier : **72 % de notre papier est désormais recyclé.**

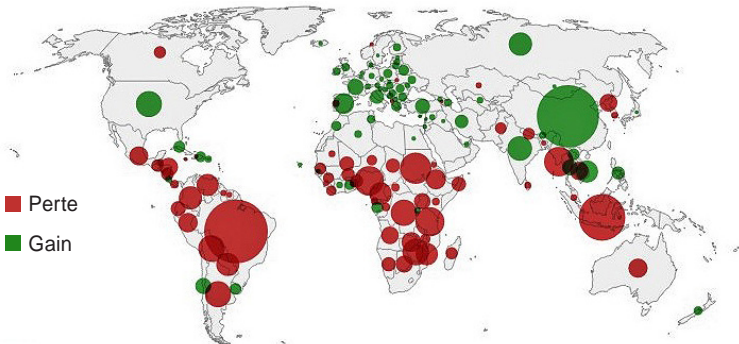
Le secteur du papier, de la pâte à papier et de l'imprimerie est l'un des plus faible émetteur de gaz à effet de serre.

Il représente 1 % des émissions mondiales. (Ecolys 2013).



Evolution de la forêt entre 1990 et 2015 dans le monde (en km²)

Déséquilibre mondial



Il ne faut pas négliger que la situation positive de l'Europe ne se reflète pas partout dans le monde. Restons attentif à une utilisation raisonnable du papier et actif dans les circuits de son recyclage. (Word Development indicators).

Focus sur l'électronique



- Réduire la taille des pièces jointes, par exemple en compressant les images ou en envoyant un lien hypertexte plutôt qu'un document ;
- Réduire la liste des destinataires au strict nécessaire ;
- Trier régulièrement sa boîte mail et éliminer tous les messages inutiles.



Si le cloud était un État, il se classerait 6^e au monde en terme de demande annuelle en électricité, avec une demande qui devrait continuer d'augmenter (prévision 2020 + 63%). *Greenpeace 2014*

Ne stockez pas de fichiers inutiles ou obsolètes.

<https://www.vie-publique.fr/loi/278056-loi-15-novembre-2021-reen-reduire-em-preinte-environnementale-du-numerique>

Votre boîte mail

Un e-mail standard génère environ 4 g de CO₂ ; avec une pièce jointe volumineuse, il produit jusqu'à 50 g de CO₂.



Chaque année, l'industrie électronique - l'une des plus importantes et en plus forte croissance au niveau mondial génère jusqu'à 41 millions de tonnes de déchets électroniques issus de produits tels que les ordinateurs et les smartphones.

Programme des Nations Unies pour l'Environnement, 2015

Réparez vos appareils, prolongez leur durée de vie.



80% de la dépense énergétique d'un smartphone se produit à sa fabrication.

Focus sur l'énergie

La consommation électrique totale en 2018 dans le monde était de 22 315 TWh.

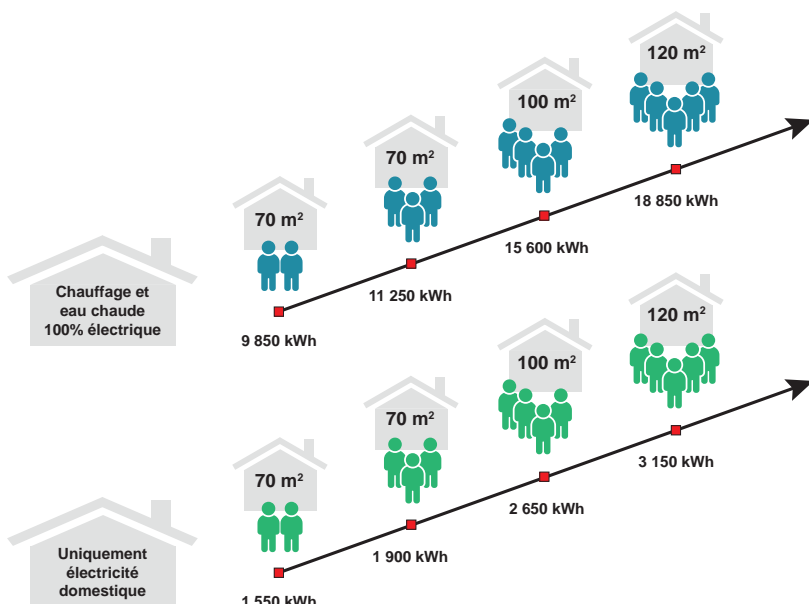
La consommation électrique annuelle d'une ville de 100 000 habitants est de 415 GWh.

(Par exemple : la centrale hydroélectrique de Cusset, c'est environ 415 millions de kWh produits chaque année, soit l'équivalent de la consommation électrique d'une ville de 100 000 habitants).

http://www.villesdefrance.fr/upload/document/doc_201101040437050.pdf

<https://www.agence-france-electricite.fr/consommation-electrique/moyenne-par-jour/>

<https://presse.ademe.fr/wp-content/uploads/2014/07/Brochure-energie-patrimoine-2014.pdf>



<https://selectra.info/energie/guides/consos/consommation-moyenne-electricite/maison>

ANNEXE

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Au-delà du cadre réglementaire national, il existe une composante internationale et européenne.



Le cadre international (*the big picture*)

L'ONU :

- 17 objectifs concrets liés au développement durable (économiques, sociaux et environnementaux).

www.un.org/sustainabledevelopment/fr/



Suivi des objectifs :

<https://sdq-tracker.org/>

Pour la France, ces objectifs sont repris dans l'agenda 2030 et sont renseignés par l'INSEE (cf. : <https://www.agenda-2030.fr/>) :



- La Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
- (CCNUCC) 1992,
- Le Protocole de Kyoto 1995,
- L'Accord de Paris de 2015.

Le cadre européen

Le cadre européen comprend une agence dédiée aux problématiques environnementales, l'Agence européenne pour l'environnement et les axes stratégiques issus du Green deal.

<https://www.eea.europa.eu/fr>

https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/european-green-deal_fr



Le cadre national



Quelques sites supplémentaires :

Les fiches pratiques du MINEFI :
<https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques>

<https://www.economie.gouv.fr/ce-def/fiches-pratiques>

<https://osmose.numerique.gouv.fr/>

- La loi constitutionnelle N° 2005-205 du 1er mars 2005 relative à la Charte de l'environnement,
- Le Grenelle de l'environnement dont l'objectif était d'élaborer une stratégie à long terme en matière de développement durable. Les engagements se sont traduits par une loi d'orientation Grenelle 1, puis leur programmation par la loi Grenelle 2. La loi portant engagement national pour l'environnement, dite «Grenelle 2», est promulguée le 12 juillet 2010. Ce texte permet de «décliner de manière concrète les orientations du «Grenelle 1» (loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement), <https://www.vie-publique.fr/eclairage/268502-environnement-les-sentiel-de-la-loi-grenelle-2>
- La loi N° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.
- Le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire.
- La loi N° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, notamment son article 58;
- Circulaire du 25 février 2020
- Décret n° 2021-254 du 9 mars 2021 relatif à l'obligation d'acquisition par la commande publique de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées
- Guide des achats durables
- Loi climat et résilience 2021-1104 du 22 août 2021 : la loi Climat et Résilience renforce la commande publique comme levier de la transition écologique et solidaire de notre économie <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000043956924/2021-09-01/>

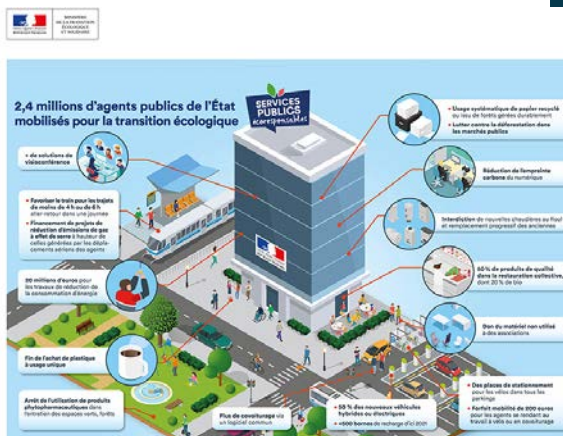
- Mesures SPE (Services Publics Eco-responsables) :

<https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id= 44936>

Focus sur les services publics éco-responsables

En lançant le plan Services publics éco-responsables, le 4e Conseil de défense écologique qui s'est tenu le 12 février 2020 a eu pour ambition d'accélérer la transition écologique des services publics dans leur fonctionnement et leurs missions.

Défini par la circulaire du premier ministre n°6145/SG visant l'engagement de l'Etat dans des services publics éco-responsables, il repose sur un socle de 20 mesures qui incarnent l'écologie au quotidien pour les services publics et sur la mobilisation des agents pour porter des actions et initiatives au plus proche de leurs missions et de leur environnement.



20 MESURES CONCRÈTES, POUR PASSER À L'ACTION

Mesure 1	Un forfait mobilité durable de 200 euros pour les agents de la fonction publique d'État qui se rendent au travail à vélo ou en covoiturage (juill. 2020) ;
Mesure 2	Partenariats avec les acteurs du covoiturage (2020) ;
Mesure 3	Déploiement d'un logiciel de gestion de covoiturage ;
Mesure 4	Accélération de l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques (au moins 500 bornes supplémentaires d'ici à fin 2021) ;

20 MESURES CONCRÈTES, POUR PASSER À L'ACTION

Mesure 5	Véhicules électriques ou hybrides rechargeables pour tous les nouveaux véhicules des ministres, secrétaires d'État et préfets (sauf véhicules blindés) et au moins 50 % des véhicules de service et de fonction (juill. 2020) ;
Mesure 6	Places de stationnement sécurisées pour les vélos des agents ;
Mesure 7	Financement par chaque ministère des projets de lutte contre l'émission de GES à hauteur de ce que représentent les émissions de CO2 générées par les déplacements aériens de leurs agents (à compter de janvier 2021) . La voie aérienne est autorisée lorsque le temps de trajet par la voie ferroviaire est supérieur à 4 heures (ou A/R dans une même journée de plus de 6h) ;
Mesure 8	Mise à disposition d'une solution de visio-conférence (2020) ;
Mesure 9	Fin des achats de plastique à usage unique (juill. 2020) ;
Mesure 10	Lors du renouvellement des marchés, intégration dans les appels d'offres des dispositions sur la prise en compte du risque de déforestation (janv. 2021) ; rédaction de clauses-typées pour accompagner les acheteurs publics et sécuriser leurs procédures ;
Mesure 11	Utilisation systématique de papier bureautique recyclé (ou à défaut intégralement issu de forêts gérées durablement ; mars 2020) ;
Mesure 12	Lors du renouvellement des marchés, approvisionnement en produits de qualité et durables dans les services de restauration collective et dans les prestations de frais de bouche (au moins 50 % dont au moins 20 % de produits issus de l'agriculture biologique ; juill. 2020).
Mesure 13	Déploiement d'un outil de suivi de consommation des fluides afin d'obtenir une cartographie énergétique fiable du parc immobilier et d'optimiser la facture énergétique (2020) ;

20 MESURES CONCRÈTES, POUR PASSER À L'ACTION

Mesure 14	Interdiction, pour les bâtiments administratifs, de l'achat de nouvelles chaudières au fioul ou de travaux lourds de réparation de ces chaudières (mars 2020), suppression des chaudières au fioul dans son parc immobilier (2029 ; hors ministères de l'intérieur et des armées compte tenu de la spécificité de leur parc immobilier) ;
Mesure 15	Dans le cadre du Grand plan d'investissement, sur 39 cités administratives emblématiques de la présence de l'État dans les territoires, réduction de deux tiers de la facture énergétique et de 50 % des émissions des GES, à l'horizon de la livraison de ces chantiers (2022) ;
Mesure 16	Programme d'actions sur les immeubles de l'État pour réduire rapidement la consommation d'énergie (20 millions d'euros ; innovations, dispositifs de contrôle et de régulation des systèmes d'éclairage, de chauffage et de climatisation, etc. ; mars 2020) ;
Mesure 17	Campagne de sensibilisation et d'implication des agents pour développer les comportements économes et responsables (juill. 2020) ;
Mesure 18	Fin de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques (espaces verts, forêts, voiries et promenades ; juill. 2020) ;
Mesure 19	Mise en place d'une plate-forme permettant aux agents d'échanger des biens et de donner aux associations et acteurs de l'économie sociale et solidaire les biens et matériels dont l'État n'a plus l'usage (juill. 2020) ;
Mesure 20	Stratégie de réduction de l'empreinte carbone du numérique public : démarche de sensibilisation des agents aux écogestes numériques, achat de matériel ou de consommable reconditionné (juill. 2020).



LES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE DSNA :

- PRO-020 organisation des activités liées à Eco-responsabilité et au Développement Durable,
- PRO-025 pour le Traitement des matériels techniques en fin de vie,
- Note ACD achat et consommation durable,

Ces documents sont disponibles sous GEODE.

<https://geode.sigp.aviation-civile.gouv.fr/share/page/site/espace-de-publication-dsna-dsna/documentlibrary>.

